



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2018
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 19-23 mars 2018

Projet de rapport

Document déposé par le Président

I. Introduction

1. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [72/57](#), dans laquelle elle a décidé que la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se tiendrait à New York du 18 au 29 juin 2018 et serait précédée de la réunion du comité préparatoire, qui se tiendrait également à New York du 19 au 23 mars 2018. L'Assemblée a également souligné l'importance de l'application intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage pour la réalisation de l'objectif 16 et de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session et liste des participants

2. Le Comité préparatoire a tenu sa session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 23 mars 2018. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement a ouvert la session et fait une déclaration. Le Comité préparatoire a tenu – séances officielles au cours de la session.

3. La Chef du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a exercé les fonctions de secrétaire du Comité préparatoire.



4. La liste des participants figure dans le document [A/CONF.192/2018/PC/INF/2](#) et la liste des organisations non gouvernementales dans le document [A/CONF.192/2018/PC/INF/1](#).

B. Élection des membres du Bureau

5. À sa 1^{re} séance, le 19 mars, le Comité préparatoire a élu les membres du Bureau ci-après:

Président :

Jean-Claude Brunet (France)

Vice-Présidents :

Autriche

Croatie

Égypte

Estonie

Fédération de Russie

Grèce

Japon

Kenya

Népal

République islamique d'Iran

Sierra Leone

C. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 1^{re} séance également, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour figurant dans le document [A/CONF.192/2018/PC/L.1](#).

D. Adoption du règlement intérieur

7. Toujours à sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a adopté le règlement intérieur figurant dans le document [A/CONF.192/2018/PC/L.3](#).

E. Documentation

8. On trouvera en annexe la liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi.

9. Le Comité préparatoire était saisi de documents de travail soumis par la Belgique ([A/CONF.192/2018/PC/WP.1](#)), les États-Unis d'Amérique ([A/CONF.192/2018/PC/WP.2](#)) et l'Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés) ([A/CONF.192/2018/PC/WP.3](#)).

III. Travaux de la session

10. De sa 1^{re} à sa 4^e séance, les 19 et 20 mars, et de sa 6^e à sa 8^e séance, les 22 et 23 mars, le Comité préparatoire a tenu un débat thématique sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et dans la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, débat au cours duquel – États participants ont fait des déclarations.
11. À sa 5^e séance, le 21 mars 2018, le Comité préparatoire a également entendu des déclarations faites par les représentants de – organisations intergouvernementales.
12. À la même séance, le Comité préparatoire a entendu des déclarations de représentants de – organisations non gouvernementales.
13. À sa ___^e séance, le 23 mars, le Comité préparatoire a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations présentées à la Conférence sur toutes les questions pertinentes ».

IV. Adoption du rapport du Comité préparatoire

14. À la ___^e séance, le 23 mars, le Président a présenté le projet de rapport du Comité préparatoire publié sous la cote [A/CONF.192/2018/PC/L.4](#).
15. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté son rapport.

V. Recommandations du Comité préparatoire

16. À sa ___^e séance, le 23 mars, le Comité préparatoire a adopté les recommandations ci-après.

Recommandation I

Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire décide de recommander à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après, publié sous la cote A/CONF.192/2018/PC/3:

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du président.
3. Déclaration du président.
4. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption de l'ordre du jour.

7. Organisation des travaux.
8. Élection des autres membres du Bureau.
9. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
10. Débat général.
11. Déclarations des organisations intergouvernementales et autres organisations.
12. Déclarations des organisations non gouvernementales.
13. Adoption des documents finals de la Conférence.
14. Adoption du rapport de la Conférence.

Recommandation II

Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire décide de recommander à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects d'adopter le règlement intérieur publié sous la cote [A/CONF.192/2018/PC/2](#).

Recommandation III

Désignation du Président de la Conférence

Le Comité préparatoire, tenant compte de la résolution [72/57](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée que la France ait été rapidement désignée à la présidence de la troisième Conférence et de son comité préparatoire, décide à l'unanimité de recommander la candidature de Jean-Claude Brunet (France), Président du Comité préparatoire, à la présidence de la Conférence.

Le Comité préparatoire prie le Président désigné d'entreprendre, si nécessaire, des consultations informelles pendant la période précédant la Conférence, y compris des consultations à participation non limitée.

Recommandation IV

Désignation du Secrétaire général de la Conférence

Le Comité préparatoire décide d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à désigner, en consultation avec les États Membres, un responsable qui remplira les fonctions de secrétaire général de la Conférence.

Annexe

Documents du Comité préparatoire

1. [A/CONF.192/2018/PC/L.1](#) Projet d'ordre du jour provisoire
 2. [A/CONF.192/2018/PC/L.2](#) Programme de travail provisoire
 3. [A/CONF.192/2018/PC/L.3](#) Règlement intérieur applicable au Comité préparatoire
 4. [A/CONF.192/2018/PC/L.4](#) Projet de rapport
 5. [A/CONF.192/2018/PC/1](#) Résumé des éléments à examiner par la Conférence
 6. [A/CONF.192/2018/PC/2](#) Règlement intérieur provisoire de la Conférence
 7. [A/CONF.192/2018/PC/3](#) Ordre du jour provisoire de la Conférence
 8. [A/CONF.192/2018/PC/INF/1](#) Liste des organisations non gouvernementales
 9. [A/CONF.192/2018/PC/INF/2](#) Liste des participants
 10. [A/CONF.192/2018/PC/WP.1](#) Document de travail présenté par la Belgique
 11. [A/CONF.192/2018/PC/WP.2](#) Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique
 12. [A/CONF.192/2018/PC/WP.3](#) Document de travail présenté par l'Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés)
-